Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 76

Artikel: Pour la Grèce libre
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029194

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Plastic, écoutes téléphoniques et Far West

Nous ignorons si l'enquête policière permettra de démasquer les auteurs des plasticages dans le canton de Vaud. Laissons faire leur travail ceux qui en sont chargés !
Deux remarques toutefois sur les moyens.
Quand l'émotion était grande, le Conseil d'Etat fut obligé de rassurer la population. Il le fit en énumérant les mesures prises, en faisant appel à la confiance, en prodiguant de bonnes paroles. De surcroît il mit à prix la tête du malfaiteur. Cinquante mille francs furent promis à qui permettrait de faire aboutir l'enquête.
Ce qui nous a étonnés, c'est l'absence de protestation à la suite de cette mise aux enchères de la dénonciation la plus utile. Et pourtant il est un peu pénible de voir l'autorité être obligée pour prouver son zèle de mettre les billets sur la table, comme si le citoyen ne pouvait prendre au sérieux magistrats et exécutants qu'au moment où l'on parle fric. Faut-il cinquante mille francs pour prouver qu'on agit avec sérieux ? De surcroît pour le citoyen, une dénonciation éventuelle n'est pas devoir agréable. Sera-ce plus facile avec cinquante mille francs de récompense ? La prime, à juste titre, aurait de quoi faire hésiter des scrupuleux.
On objectera qu'il faut tout sacrifier à l'efficacité. L'efficacité fut nulle. Alors ? C'est beaucoup de dignité perdue sans contrepartie.

Ecoutes

Dans le climat des plasticages, devant l'incertitude des pistes, la multiplicité des suspects à contrôler, l'écoute téléphonique prit une extension incroyable. Nous avons entendu articuler le chiffre de cent quarante, de source autorisée. Cela signifie que plus d'une centaine de citoyens sont, quoique innocents, épiés à leur insu. Admettons que le salut public exige de tels moyens ! Mais pourquoi, au moment où une surveillance est abandonnée, le citoyen n'est-il pas informé par le magistrat responsable ? pourquoi le citoyen ne reçoit-il pas l'assurance et la preuve matérielle que les enregistrements sont détruits, de même que les notes écrites qui s'y rapportent ?
Ces garanties, personne ne les réclame; les autorités policières ne les offriront pas de leur plein gré, par commodité et lâcheté. D'ailleurs elles se justifieraient : un innocent a tort quoique innocent d'être soupçonnable !

Pour la Grèce libre

Un comité suisse pour le retour de la démocratie en Grèce vient de se constituer. Il groupe des Romands et des Suisses allemands. Le coup d'Etat grec a suscité, en effet, une identique réaction de chaque côté de la Sarine. Et Dieu sait si nos compatriotes ne sont pas suspects de sympathies communisantes; mais le réflexe démocratique et européen a joué. Nous avons été particulièrement heureux de voir s'unir des hommes qui ne sont pas tous des politiciens, qui ne prétendent pas renverser les murailles, mais qui veulent manifester leur attachement aux valeurs auxquelles ils croient.
Un comité d'initiative, placé sous la responsabilité de Friedrich Dürrenmatt, écrivain, et de l'auteur dramatique Bernard Liègme a, déjà, publié deux bulletins d'information pour la Suisse romande.
Nous en détachons ces quelques renseignements, dignes d'être lus par ceux qui associent au mot île grecque l'imagerie du ciel bleu et des vacances.
On sait que l'île de Youra, « l'île du diable » est utilisée comme bagne par les colonels grecs. 6138 personnes y furent déportées, dont quelque 235 femmes. De nombreux prisonniers ont été relâchés, certes, mais à la condition qu'ils signent un engagement avilissant par lequel ils déclarent publiquement renoncer à toute action politique. Mais il est certain que plus de 3000 prisonniers, au moins, croupissent encore à Youra.
Le 10 mai, le général Patakos déclarait : « Je reviens de l'île de Youra... Le site est idyllique, les détenus vivent sous des tentes ou dans de petites maisons qui ont besoin de réparations... Un dispensaire leur assure des soins médicaux... Il y a actuellement 14 malades, tous très bien soignés... » (« Le Monde » du 11 mai).
Or ce site idyllique a été depuis vingt ans l'objet de plusieurs enquêtes officielles, aussi bien de la part des autorités judiciaires helléniques que de la Croix-rouge internationale. En 1953, le gouvernement grec décida de fermer ce bagne anachronique.
En voici la description, selon le rapport du juge à la Cour d'appel Jean Bizinni, rédigé en 1953.
« En exécution de la mission confidentielle N° 148/1953 ordonnée par le ministre de la justice, nous avons procédé à une enquête administrative concernant la prison édifiée sur l'île de Youra... Deux questions ont fait l'objet de notre enquête : celle de savoir si l'édification d'une prison à Youra était opportune et adéquate, celle de savoir s'il y a eu des irrégularités dans sa gestion et, le cas échéant, de dénoncer les coupables.
» En ce qui concerne le premier point, il fut considéré à juste titre que, pour des raisons de salubrité, le séjour des prisonniers sous les tentes ne saurait être prolongé pendant l'hiver. C'est pourquoi on décida de construire des hangars métalliques et des installations en mi-dur... Néanmoins, l'île de Youra n'est pas indiquée pour la construction d'une prison. Elle est de dimensions réduites, montagneuse, difficilement accessible, dépourvue d'eau et de végétation, totalement déserte. Les Romains l'utilisaient comme lieu de déportation pour les exilés politiques et on la tenait pour un véritable bagne. On n'y trouve pas la moindre vallée. Seule une bande étroite, relativement plate, entoure ses cinq petites criques. Elle est en toute saison exposée à des vents violents, battue par de fréquentes tempêtes, même en été, ce qui rend les communications avec les autres îles très difficiles.
» Le sol étant très rocailleux et très en pente, la majeure partie de l'eau s'écoule dans la mer, ce à quoi contribue encore l'absence de végétation. C'est pourquoi les puits creusés à proximité des criques n'ont pas fourni la quantité d'eau nécessaire aux besoins des détenus et du personnel. Il fallut en conséquence procéder au transport de l'eau au moyen de bateaux-citernes... »
Le délégué du C.I.C.R. a pu se rendre à Youra. Il a constaté que les puits, en dix ans, s'étaient ensablés, que l'eau devait être amenée par bateaux-citernes, que les bâtiments du bagne n'avaient pas été utilisés depuis dix ans...
Des prisonniers sont aussi détenus à l'île de Folegandros, dans l'Archipel, d'autres à Agios-Efstatios et d'autres encore sur l'îlôt de Youra N° 2, dans les Sporades.

On peut s'abonner au bulletin d'information en versant dix francs au C.C.P. 20 - 8604. Pour adresse : 2002 Neuchâtel, case 59.

Un nouveau statut pour les travailleurs étrangers

Le système actuel de contrôle de la main-d'œuvre étrangère est indéfendable. Pis aller provisoire, il devra être assoupli au plus vite, sous risque de voir se créer des privilèges que se réservent, non des marchands d'esclaves, mais les possesseurs d'un contingent de travailleurs.
Mais comment assouplir le régime administratif actuel sans perturber l'économie ? Les propositions n'ont pas manqué jusqu'ici. Citons pour mémoire : un contingentement régional (ou cantonal) de la main-d'œuvre, un contingentement par secteur industriel; un contingentement global pour l'ensemble du pays avec libre circulation des travailleurs; une augmentation du nombre des travailleurs étrangers pour répondre aux besoins des industries ou des services menacés par l'inefficacité faute de main-d'œuvre.
L'Union centrale des associations patronales vient de présenter à son tour sa solution. Pour la comprendre, il faut savoir qu'après dix ans de séjour en Suisse les travailleurs étrangers sont mis au bénéfice d'un permis d'établissement, dès lors ils ne sont plus englobés dans les contingents de travailleurs étrangers, même s'ils ont toujours un passeport étranger.
La proposition patronale repose donc sur deux principes : maintenir le chiffre actuel global des travailleurs étrangers, mais faire sauter progressivement le plafonnement par entreprise qui est abusivement rigide, afin de rétablir une libre circulation.
Pour cela, on ferait passer chaque année un certain nombre de travailleurs dans la catégorie de ceux qui jouissent de la liberté d'établissement (après neuf ans, puis après huit, sept, six ans de séjour, etc...).
Parallèlement, on diminuerait le nombre de travailleurs contingentés auquel chaque entreprise a droit. Pour maintenir leurs effectifs ou les accroître, elles devraient donc s'attacher des travailleurs libres, c'est-à-dire des Suisses ou des étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement.
Cette solution est ingénieuse, souple; elle pourrait d'ailleurs être combinée avec des mesures de sauvegarde de certaines régions et de certains métiers (pour lesquels on abaisserait moins fortement le nombre des travailleurs contingentés). Elle est aussi dans l'intérêt des travailleurs, car elle devrait stimuler l'amélioration des conditions de salaire. Elle devrait enfin faciliter l'assimilation et préparer la naturalisation des travailleurs.
C'est en tout cas une proposition patronale sur laquelle il vaut la peine d'entrer en matière.

L'exploitation du Tiers Monde

Parmi les signes inquiétants de la détérioration internatoinale, il faut, au premier rang, mettre l'aggravation de la situation économique du Tiers Monde.
Citons brièvement les faits. Ils exigent (nous y consacrerons cet automne plusieurs articles) de plus longs développements.
En dix ans, les exportations des pays en voie de développement n'ont progressé que de 50 % quand les exportatoins des pays riches progressaient, elles, de 100 %. Pour l'essentiel, 85 %, ces exportations sont des matières premières et des produits agricoles, dont les prix n'ont cessé de baisser, de 6 %, en moyenne, ces dernières années alors que les produits industriels augmentaient eux de 7 %. Cela signifie que « les termes de l'échange » ont continué à évoluer au détriment du Tiers Monde.
En conséquence l'endettement a augmenté dans des proportions énormes. Il atteint aujourd'hui quelque 40 milliards de dollars.
Cet endettement absorbe pour le service des intérêts et l'amortissement des sommes considérables. Les devises acquises par les exportations sont dans une mesure croissante consacrées au service de la dette (16 %) privant ces pays de toute ressource d'autofinancement.
Ajoutons enfin que le Tiers Monde a été le grand oublié des négociations du Kennedy round.
La situation devient si grave qu'elle exigera sous peu des mesures de salut public mondial. Quelque chose en tout cas de plus original que la course aux armements des pays sous-développés.

Les rappels d'été

Notre administration profite d'une accalmie d'été pour procéder à une révision de notre fichier et adresser à quelques-uns de nos lecteurs des bulletins de versement pour le renouvellement de leur abonnement.
Que ceux qui constateraient, à cette occasion, une erreur, aient la gentillesse de nous le faire savoir et de nous en excuser d'avance.
Signalons aussi que notre prochain numéro sortira début septembre.